

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018**Point 3.1.5 de l'ordre du jour****Centre de tennis Bulle CTB SA : prêt sans intérêt
et participation à la rénovation des courts de tennis****1. Introduction**

Le Centre de tennis Bulle CTB SA bénéficie d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle, propriété de la Ville de Bulle, occupée par les huit courts de tennis en plein air. A l'origine, la Commune avait financé la réalisation des quatre premiers courts et, par la suite, le CTB avait financé le coût des quatre courts supplémentaires. A cet effet, la Ville de Bulle avait accordé un prêt que le CTB avait remboursé en neuf annuités. D'autre part, le CTB alimente chaque année un fonds de rénovation, lequel a servi par exemple au financement d'installations électriques et du système d'arrosage.

2. Travaux projetés

En septembre 2015, le CTB a informé le Conseil communal qu'il devait programmer, pour l'année 2019, la remise en état des huit courts extérieurs, pour un coût relativement modeste estimé à Fr. 85 000.00. En octobre 2017, il a recontacté le Conseil communal pour l'informer que le projet initial avait été abandonné, le coût paraissant trop élevé par rapport à une durée d'utilisation limitée à quelque quatre à cinq ans. Le CTB a alors mandaté un bureau qui a établi un devis pour la rénovation complète des courts : écoulement des eaux de pluie, caniveaux, nouveau revêtement en terre battue. La durée de vie de ces aménagements est estimée à une vingtaine, voire une trentaine d'années.

3. Investissement

Le devis de l'ensemble des travaux projetés s'élève à Fr. 550 000.00.

Lors d'une entrevue avec des membres du Conseil d'administration de la SA, il a été convenu le financement suivant :

-	Fr.	200 000.00	part financée par la Ville de Bulle
-	Fr.	220 000.00	prêt sans intérêt consenti par la Ville de Bulle, remboursable sur 15 ans
-	Fr.	60 000.00	prélèvement sur le fonds de réserve créé auprès de la Ville de Bulle
-	Fr.	<u>70 000.00</u>	subvention de LoRo-Sport (versée au CTB)
	Fr.	550 000.00	coût total

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 420 000.00 pour le financement de la rénovation des courts de tennis du Centre de tennis Bulle CTB SA, sous la forme

- **du versement d'une participation de Fr. 200 000.00**
- **de l'octroi d'un prêt sans intérêt, remboursable sur 15 ans, de Fr. 220 000.00**

Financement : par emprunt de Fr. 420 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 10 % par année sur Fr. 200 000.00, dès 2020

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand